

RÉGLEMENTATION

DES CONCOURS CULTURELS



LITTÉRATURE (NOUVELLE)

RAPPEL

Le concours de littérature (nouvelle) a figuré aux six dernières éditions des Jeux de la Francophonie.

Le CIJF a développé, au fur et à mesure des éditions des Jeux, une étroite collaboration avec la Direction Langue française, culture et diversité (DLFCD) de l'OIF qui permet d'organiser cet important concours culturel sous la responsabilité technique d'un président de jury culturel désigné par le CIJF en accord avec la DLFCD.

RÉGLEMENTATION ET PRINCIPES DE SÉLECTION POUR L'ÉDITION RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/ KINSHASA 2022

Règlementation

Le concours de Littérature (nouvelle) des IX^{es} Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation édictée par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), en concertation avec la Direction Langue française, culture et diversité (DLFCD) de l'OIF.

Ce concours opposera 30 écrivains sélectionnés (individus), hommes ou femmes, âgés de 18 à 35 ans.

L'organisation du concours est placée sous la responsabilité technique du Président du jury culturel désigné par le CIJF et en concertation avec la DLFCD de l'OIF.

Pré-sélections et sélections

L'écrivain est choisi par son État ou gouvernement dans une liste établie par ce dernier et validée par un comité d'experts régionaux constitué par la Direction du CIJF et la Direction Langue française, culture et diversité (DLFCD).

La sélection finale pour République Démocratique du Congo/Kinshasa 2022 est faite conjointement par la Direction du CIJF, la Direction Langue française, culture et diversité (DLFCD) en présence du CNJF à partir de l'ensemble des concurrents engagés (cf. chapitre « dispositions générales »).

L'écrivain doit être présent du début jusqu'à la fin des Jeux.

Règles du concours de Littérature (nouvelle)

L'écrivain doit proposer une nouvelle inédite en langue française.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ◆ La nouvelle inédite doit être dactylographiée sur 7 à 8 pages au plus, format 21 x 29,7 cm (A4) – interligne 2 – marges droite et gauche de 2 cm. Elle comprendra 15 000 signes au maximum.



RÉGLEMENTATION

DES CONCOURS CULTURELS

- ◆ Elle doit être précédée d'une page sur laquelle figure :
 - le titre de la nouvelle;
 - les nom et prénom, le pseudonyme, le cas échéant, de l'auteur, ses dates et lieu de naissance, sa nationalité.
- ◆ La nouvelle doit être accompagnée d'une notice biographique permettant d'apprécier le parcours de l'auteur et la nature de son œuvre afin de découvrir sa personnalité et sa cohérence.

RÉCOMPENSES

- ◆ Les auteurs des œuvres primées par le jury reçoivent, dans l'ordre, la médaille d'or, d'argent et de bronze.

ATELIERS

- ◆ Ateliers de création/animation. Ateliers de lecture publique.
- ◆ Conférences.
- ◆ Échanges entre auteurs, éditeurs et public sur les différentes démarches littéraires, les écritures des auteurs pratiquées dans les différents États ou gouvernements.
- ◆ Toutes autres propositions peuvent figurer dans ce programme d'animation. Les modalités sont établies en accord entre le CNJF et le CIJF.

Conditions matérielles et techniques requises au niveau du cahier des charges

Le CIJF et le CNJF se réservent le droit de la programmation du concours. Celui-ci est public.

Les textes en compétition feront l'objet d'une mise en valeur professionnelle dans un espace public, pendant la durée des Jeux. Le CNJF a la responsabilité des moyens de mise en valeur, tels que le montage graphique dans le respect absolu des textes originaux, les supports de communication et la mise en espace.

Les États ou gouvernements doivent faire parvenir par courriel (cijf@francophonie.org) au CIJF le texte et les notes biographiques de l'auteur avant la date limite de réception des œuvres littéraires fixée au 1^{er} mars 2022.

Jury et critères d'évaluation

Le jury est constitué de cinq personnalités du milieu littéraire et de nationalités différentes. Le jugement portera sur le texte écrit.

Les critères d'évaluation du comité de lecture de la nouvelle sont basés sur :

- l'originalité et l'accessibilité de l'œuvre proposée ;
- la cohérence entre le texte et l'émotion suscitée ;
- la force de suggestion des images ;
- la portée du texte, sa puissance ;
- la maîtrise de la syntaxe.